

**2011\_B162**

**OBJET : Ressources humaines - Convention multipartite pour l'organisation du colloque annuel "Université de la Fonction Publique Territoriale" (UFPT 2011) - Complément de la délibération n° 2011-B079 du 1er avril 2011**

Le 19 mai 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Puyricard à Aix-en-Provence sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 13 mai 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PELLENCO Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SUSINI Jules - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles, donne pouvoir à MORBELLI Pascale - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

**Excusé(s) :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes Mirabeau - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

**BUREAU DU 19 MAI 2011**

Rapporteur : Monsieur Régis Martin

**Objet : Convention multipartite pour l'organisation du colloque annuel "Université de la Fonction Publique Territoriale" (UFPT 2011) - Complément de la délibération n°2011\_B079 du 1<sup>er</sup> avril 2011.**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2011, le Bureau Communautaire a approuvé la participation financière de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix pour l'organisation du colloque annuel dénommé « Université de la Fonction Publique Territoriale (UFPT) », programmé au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2011.

L'objet du présent rapport est de préciser le bénéficiaire de la subvention votée lors de la séance du 1<sup>er</sup> avril 2011, et d'approuver la convention multipartite afférente, complétée en conséquence.

**Exposé des motifs :**

L'organisation de ce colloque résulte depuis 2007 d'un partenariat entre la CPA, la Ville d'Aix en Provence, l'Université d'Aix-Marseille III, l'IMPGT, l'INET, l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence et la Gazette des Communes.

Chaque partenaire apporte sa contribution à la réalisation de cet évènement sous forme d'apport en nature, de prestations, ou sous forme de participation financière.

La Ville d'Aix-en-Provence et la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix réalisent leur engagement sous la forme d'une subvention de 3000 € chacune versée à l'Université Aix-Marseille III / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque.

La convention ci-jointe, précise les engagements de chacun des partenaires.

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5216-5 ;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29/07/2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la délibération n° 2011-B079 du Bureau du 1<sup>er</sup> avril 2011 approuvant le versement d'une subvention pour l'organisation de cet évènement ;

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la présente convention complétée et ses modalités de mise en œuvre ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer la convention et toutes les pièces y afférentes ;
- **APPROUVER** le versement d'une subvention d'un montant de 3 000 € à l'Université Aix-Marseille III / IMPGT;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée au budget de la Communauté du Pays d'Aix sur la compte budgétaire 65738.

**CONVENTION MULTIPARTITE  
pour l'organisation de l'  
UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT)  
2011**

*mise à jour : 11/04/2011*

**ENTRE**

- La Ville d'Aix-en-Provence, représentée par Le Maire  
Ci-après dénommée « Ville d'Aix-en-Provence »
- La Communauté du Pays d'Aix, représentée par son Président  
Ci-après dénommée « Communauté du Pays d'Aix »
- L'Université Aix-Marseille III, représentée par son Président,  
Ci-après dénommée « Université Paul Cézanne » et Institut de Management Public et de  
Gouvernance Territoriale (IMPGT)
- L'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence, représenté par son Directeur,  
Ci-après dénommé « IEP »
- L'Institut National des Etudes Territoriales, représenté par son Directeur,  
Ci-après dénommé « INET »
- La Gazette des Communes, représentée par son éditeur,  
Ci-après dénommée « La Gazette des Communes »

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

**PREAMBULE**

Le colloque annuel « Université de la Fonction Publique Territoriale » réunit entre 250 et 300 participants composés d'élus, d'universitaires et de dirigeants territoriaux autour d'un thème touchant les collectivités et la fonction publique territoriales.

Ce colloque a une double vocation :

- être un lieu de réflexion, de perspectives et d'échanges entre praticiens des collectivités locales et universitaires sur l'avenir de la fonction publique territoriale ;
- être un lieu de rencontre pluridisciplinaire qui entend faire émerger des solutions et des applications concrètes aux problématiques actuelles et à venir pour les décideurs et les cadres dirigeants des collectivités.

# **CONVENTION MULTIPARTITE pour l'organisation de l' UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT) 2011**

*mise à jour : 11/04/2011*

## **ARTICLE 1 : OBJET**

La présente convention règle les modalités d'organisation du colloque annuel «Université de la Fonction Publique Territoriale» qui se déroule dans la Ville d'Aix-en-Provence.

La présente convention détermine les engagements et moyens respectifs des parties en vue de la réalisation d'un colloque annuel.

## **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET MOYENS RESPECTIFS DES PARTIES**

- La Ville d'Aix-en-Provence :
  - subvention d'un montant de 3 000 € versée à l'Université Aix Marseille III / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque
- La Communauté du Pays d'Aix :
  - subvention d'un montant de 3 000 € versée à l'Université Aix Marseille III / IMPGT et destinée à couvrir une partie des frais de fonctionnement liés à l'organisation du colloque
- L'Université Aix-Marseille III / l'IMPGT :
  - coordination et organisation de l'ensemble de la manifestation
- L'IEP d'Aix-en-Provence :
  - mise à disposition d'un lieu
- L'INET :
  - élaboration de la revue de presse
- La Gazette des Communes :
  - encarts publicitaires
  - inscriptions des participants
  - animation
  - prise en charge de l'apéritif déjeunatoire pour les participants

## **ARTICLE 3 : COMITE D'ORGANISATION**

Il est institué un comité d'organisation chargé de veiller à la bonne mise en œuvre du colloque. Ce comité d'organisation est constitué par :

1. le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, ou son représentant ;
2. le Président de la Communauté du Pays d'Aix, ou son représentant ;
3. le Président de l'Université Paul Cézanne, ou son représentant / le Directeur de l'IMPGT, ou son représentant
4. le Directeur de l'IEP d'Aix-en-Provence, ou son représentant ;
5. le Directeur de l'INET, ou son représentant ;
6. l'Editeur de la Gazette des Communes, ou son représentant.

**CONVENTION MULTIPARTITE  
pour l'organisation de l'  
UNIVERSITE DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE (UFPT)  
2011**

*mise à jour : 11/04/2011*

Le comité d'organisation participe à l'élaboration du contenu intellectuel du colloque annuel et définit les modalités générales d'organisation, ainsi que le calendrier. Il se réunit trois fois par an, sur Aix-en-Provence.

Le Maire de la Ville d'Aix-en-Provence, ou son représentant, préside ce comité d'organisation.

**ARTICLE 4 : DUREE**

La présente convention est conclue à compter de sa signature par l'ensemble des parties et jusqu'à l'accomplissement par chacune d'elles de l'ensemble des formalités administratives destinées à lui conférer son caractère exécutoire.

**ARTICLE 5 : LITIGES**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera du Tribunal Administratif de Marseille.

à Aix-en-Provence, le

**Le Maire de la Ville  
d'Aix-en-Provence**

**Le Président  
de la Communauté  
du Pays d'Aix**

**Le Président  
de l'Université  
Paul Cézanne**

*Maryse Joissains-Masini*

*Maryse Joissains-Masini*

*Marc Pena*

**Le Directeur de l'IEP  
d'Aix-en-Provence**

**Le Directeur  
de l'INET**

**L'éditeur  
de la Gazette  
des Communes**

*Christian Duval*

*Jean-Marc Legrand*

*Véronique Billaud*

**OBJET : Ressources humaines - Convention multipartite pour l'organisation du colloque annuel "Université de la Fonction Publique Territoriale" (UFPT 2011) - Complément de la délibération n° 2011-B079 du 1er avril 2011**

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
Maryse FOISSAIN MASINI



Acte rendu exécutoire par transmission  
En Sous-préfecture d'Aix-en-Provence  
Le 25 MAI 2011